

Commune de SAINT-FRAIMBAULT (61)

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2019

L'an deux mil dix-neuf, le treize mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. LEROUX Éric, Maire.

Etaient présents : MM. CANU, CICHY, COME, FIAULT, GAUTIER, Mme GERAULT, MM. LEDAUPHIN, LEROUX, Mmes TARTIER et HAVARD.

Etaient excusés : M. LETOURNEUR (Pouvoir à Gérard GAUTIER)
M. LESELLIER
Mme PELLOUIN

Etait absente : Mme LEROYER.

Secrétaire de séance : Christine TARTIER

APPROBATION DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 25 MARS 2019

La séance du Conseil Municipal en date du 25 mars 2019 a été approuvée à l'unanimité des membres présents.

2019-042 VENTE DE FOIN 2019

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que le fanage du foin sera assuré par Monsieur YOUNG Simon. Monsieur le Maire rappelle que le tarif 2018 était de 50 €.

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que Monsieur DEFRANCE a résilié la convention d'occupation précaire des parcelles cadastrées R 529 et R 533 d'une superficie totale de 4 498 m² et indique qu'il a proposé à Monsieur YOUNG Simon de récolter le foin sur ces parcelles moyennant une révision du montant. Monsieur YOUNG Simon a donné son accord verbal.

Monsieur le Maire propose de passer la vente de 50 € à 75 €. Les Membres du Conseil Municipal ont validé cette proposition.

2019/043

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DÉCIDE** de vendre la récolte de foin 2019 à Monsieur YOUNG Simon pour la somme forfaitaire de 75 €.

**2019-043 CIAS DE DOMFRONT-TINCHEBRAY
INTERCO : SUBVENTION POUR LA BANQUE ALIMENTAIRE**

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que depuis le 4 septembre 2018, le Secours Populaire assure l'accueil des familles bénéficiaires de l'aide alimentaire en lieu et place de la Banque Alimentaire de Domfront.

Le CIAS de Domfront-Tinchebray Interco a transmis la participation de la Commune pour la période du 1^{er} janvier au 3 septembre 2018 qui s'élève à 13.26 € correspondant à 6 repas fournis à une famille frambaldéenne au prix de 2.21 € par repas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DÉCIDE** de verser la somme de 13.26 € au C.I.A.S. de Domfront-Tinchebray Interco,

- **PRÉCISE** que cette somme sera mandatée à l'article 65737 « Subventions de fonctionnement aux autres établissements publics locaux ».

**2019-044 OT DES PAYS DE DOMFRONT, PASSAIS,
TINCHEBRAY ET ANDAINE : FONCTIONNEMENT DU B.I.T. ET
DU CAMPING –ANNÉE 2018**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2018-084 en date du 10 décembre 2018 l'autorisant à signer la convention de mise à disposition de l'agent pour la gestion du camping municipal et de ses équipements, contribuer à assurer la coordination des divers partenaires du développement touristique local, participer à l'élaboration des projets d'animation et d'équipements collectifs touristiques et commercialiser des prestations de services touristiques.

Monsieur le Maire rappelle que la participation maximale 2018 était de 6 500 €. Un premier versement a été effectué par mandat administratif n° 230, bordereau 34 en date du 20 décembre 2018 d'un montant de 4 411.51 €.

2019/044

Le coût réel à charge de la Commune de SAINT-FRAIMBAULT s'élève à 5 799.76 € pour 2018, le solde à verser est donc de 1 388.25 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **AUTORISE** le versement de 1 388.25 € à l'O.T. des Pays de Domfront, Passais, Tinchebray et Andaine à l'article 6218 « Personnel extérieur au service » correspondant au solde de l'exercice 2018.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre le mandat correspondant à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé »

VÉLO CLUB DOMFRONTAIS : DEMANDE DE SUBVENTION 2019

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Vélo Club Domfrontais concernant une demande de subvention pour l'organisation de la 5^{ème} édition du Tour du Domfrontais se déroulant le 14 juillet 2019. La participation sollicitée est de 100 €.

Il rappelle les règles fixées pour les attributions de subvention et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur celle-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DÉCIDE** de ne pas allouer de subvention au Vélo Club Domfrontais pour la 5^{ème} édition du Tour du Domfrontais.

2019-045 PROPRIÉTÉ HÉROUIN : RÉALISATION D'UN EMPRUNT DE 62 300 €

Monsieur le Maire rappelle qu'un emprunt a été inscrit au budget 2019 pour financer les travaux de démolition de la maison Hérouin et les aménagements.

Deux propositions ont été transmises :

Durée	Périodicité	Echéance	CA NORMANDIE	CM MAINE-ANJOU BASSE-NORMANDIE
10 ans	Trimestrielle	constante	0.80%	0.89 %
	Annuelle		0.80 %	0.91 %
10 ans	Trimestrielle	Dégressive	0.80%	0.86%
	Annuelle		0.80%	0.88%

2019/045

Après avoir analysé les deux propositions, le Conseil Municipal propose de retenir un prêt à taux fixe, à échéance constante, d'une durée de 10 ans, remboursement trimestriel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, moins une abstention

- **DÉCIDE** de retenir la proposition du Crédit Agricole Normandie,

- **DIT** que le montant de l'emprunt sera arrêté après la consultation des entreprises,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

2019-046 FLORIES D'ANTAN 2019 : TARIF DES SPONSORS

Emmanuel CANU rappelle la délibération n° 2017-046 en date du 22 mai 2017 fixant les tarifs pour les sponsors des Flories d'Antan et propose la reconduction :

- 200 € pour une parution dans le guide de l'été et Mayenne Infos,
- 60 € pour un encart dans le Publicateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DÉCIDE** la reconduction des tarifs, à savoir :
 - . 200 € pour une parution dans le guide de l'été et Mayenne Infos,
 - . 60 € pour un encart dans le Publicateur.

2019/046

2019-047 TARIF BUVETTE 2019

Monsieur le Maire, en l'absence de Monsieur LETOURNEUR, informe les Membres du Conseil Municipal que le Perrier n'apparaît sur la délibération des tarifs de la buvette 2019 et propose de l'ajouter.

Après avoir donné le prix de revient, il suggère de fixer le prix de vente du Perrier de 33cl à 2.50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **FIXE** le prix de vente du Perrier en 33 cl à 2,50 €

2019-048 ENEDIS : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE TERRAIN SIS À BELLEFONTAINE

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal de la demande d'ENEDIS concernant une mise à disposition d'une partie de la parcelle cadastrée ZM 33 située à Bellefontaine d'une superficie de totale de 15 980 m².

ENEDIS souhaite occuper 15 m² de la dite parcelle pour poser une armoire de coupure type AC3T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de 15 m² appartenant à la parcelle cadastrée ZM 33 à ENEDIS,

- **CHARGE** Monsieur le Maire de demander à ENEDIS d'implanter l'armoire à 7 mètres du bord de la route.

2019-049 CRÉATION DE 2 VOIES : RUELLE DES ÉCOLIERS ET RUE DE MONTGERMONT

Monsieur le Maire donne lecture du mail du géomètre principal des Finances Publiques demandant une délibération de régularisation de création des 2 voies suivantes : Ruelle des Ecoliers et Rue de Montgermont.

2019/047

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **RÉGULARISE** la création des voies suivantes : Ruelle des Ecoliers et Rue de Montgermont.

2019-050 SIAEP DE PASSAIS : REPORT DE LA PRISE DE COMPÉTENCE EAU POTABLE PAR LA CC ANDAINE-PASSAIS

Monsieur le Maire rappelle que la Loi NOTRE (Loi n°2015-991 du 7 août 2015) prévoyait l'attribution à titre obligatoire, de la compétence eau potable aux communautés de communes au plus tard au 1^{er} janvier 2020.

La Loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes a modifié ses dispositions et aménage, en son article 1, les modalités du transfert de la manière suivante :

. Les communes membres d'une communauté de communes qui n'exercent pas ou tout ou partie de la compétence eau potable au 05/08/2018, peuvent s'opposer au transfert de cette compétence au 01/01/2020 et la reporter au plus tard au 01/01/2026 en délibérant sur ce principe avant le 1^{er} juillet 2019,

Si les communes ayant délibéré représente au moins 25% des communes membres de la Communauté de Communes et au moins 20% de la population (dite minorité de blocage).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **S'OPPOSE** au transfert de la compétence « eau potable » à la Communauté de Communes Andaine-Passais au 1^{er} janvier 2020,

- **SOLLICITE** le report du transfert de la compétence « eau potable » à la Communauté de Communes Andaine-Passais au 1^{er} janvier 2026.

BILAN DE LA CHASSE AUX ŒUFS 2019

Sophie HAVARD fait part de sa déception : 13 enfants contre 31 en 2018. Il est plus facile de mobiliser les familles pour l'Arbre de Noël car il y a remise de cadeaux gratuits.

Recettes : 13 inscriptions à 2 € = 26.00 €
Dépenses : Facture Intermarché = 27.75 €

2019/048

BILAN DU VIDE GRENIER DU 28 AVRIL 2019

Emmanuel CANU tient à préciser que Madame LANFRAY lui avait envoyé par mail le flyer pour diffusion dans le Petit Frambaldéen et relève que le café a été offert par Madame LANFRAY alors qu'il avait décidé en réunion d'adjoints qu'il serait à charge de la Commune. Monsieur Letourneur devra apporter des précisions.

11 participants installés avec l'accord de la Mairie sous le préau de l'école et dans la cour. Il y avait plus d'inscrits mais des désistements ont eu lieu vu les prévisions météo.

Madame LANFRAY aimerait que la recette de cette manifestation soit destinée à l'achat d'illuminations de Noël et réitère sa demande de la cour de l'école pour l'organisation 2020.

11 participants pour une recette de 58 €

INFORMATIONS DIVERSES

- Elections européennes du 26 mai 2019 : Le tableau des permanences a été complété et sera envoyé aux membres du Conseil Municipal.

- Inauguration des drôles de jardins : Vendredi 21 juin à 11h30.

- Compte rendu du SIAEP de Passais du 11 avril 2019 : Gérard GAUTIER indique que les tarifs vont augmenter au 1^{er} juillet 2019 de 10 %. Le syndicat envisage la réalisation d'emprunts pour financer les futurs travaux.

- Robot dévaseur : Les travaux sont arrêtés car ils ont pompé plus de sable que de vase et ils doivent aussi voir le problème des feuilles et des branchages.

- Personnel Communal : Le départ d'Ismaël est fixé au 31 mai 2019. Les entretiens de recrutement auront lieu mercredi 15 mai : 4 candidats.

- Déchetteries : Christophe CICHY explique qu'il s'agit d'une étude afin de faire l'état des lieux des 4 déchetteries de la CC Andaine-Passais et de proposer des scénarios pour la mise en conformité.

Le document de synthèse remis à la CC Andaine-Passais par le cabinet ATLANCE sera transmis aux Membres du Conseil Municipal.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au lundi 1^{er} juillet.

2019/049

QUESTIONS DIVERSES

- Ecole : Le dossier suit son cours.

- Barnum : Les tubes peuvent être réparés et une nouvelle bâche sera achetée.

- Buvette : Nouvelles régisseuses qui ont nécessitées une formation de base. Beaucoup de choses à revoir quant à l'état des lieux.

- Toilettes sèches : une location est prévue pour les guinguettes.

- Guinguettes du 28 juin : Rémi LETOURNEUR étant absent, l'organisation est confiée à Dominique et Gérard GAUTIER.
Il n'y aura plus de location de barnum pendant la période des guinguettes.

- FA 2019 - Repas des bénévoles : Mardi 13 août. Il sera assuré par le Gîte de Bellevue.

- Terrain de football : Brosse décrottoir à acheter.

- Hébergements insolites : Mettre les tarifs sur le compte Facebook de la commune.

La séance est levée à 22 heures 48.

La Secrétaire

Le Maire

C. TARTIER

E. LEROUX

E. CANU

C. CICHY

M. COME

F. FIAULT

G. GAUTIER

B. GERAULT

J. LEDAUPHIN

S. HAVARD